VENTES A L'ENCAN.

J. L Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, paroisse d Orléans. Division C, No 98 795.
Succession de Henry L. Nick.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C, dans l'affaire de succession de Henry L. Nick, dossier No 98795, ledit ordre daté et signé le 1er mars 1912, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, le JEUDI, 4 avril 1912, les propriétés foncières suivantes:

1. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans l'Ilet borné par les rues Bienville, Chartres, Conti et Vieille Levée actuellement Decatur, dans le Deuxième District de cette ville, et mesurant soixante-trois pieds quatre pouces (63' 4") de face à la rue Bienville, borné sur le côté inférieur par la propriété appartenant autrefois à Jean Gleises, sur lequel côté il y a une profondeur de cent dix-neuf pieds cinq pouces (119' 5"); sur le côté supérieur par la propriété appartenant maintenant ou anciennement à François Gardère sur une profondeur de soixante pieds (60'), de là avec une largeur augmentée de neuf pieds onze pouces (9' 11") plus ou moins, une profondeur plus éloignée de soixante pieds trois pouces (60' 3") sur la ligne de limite de la propriété appartenant autrefois à J an Gleises et Thomas Banks et borné en arrière par la propriété autrefois appartenant à Mercier Père sur laquelle ligne il mesure soixante-treize pieds trois pouces (73' 3") le tout plus ou moins mesure française, d'après plan dudit lot établi par Ternesee, voyer de ville, et annexé à un acte pardevant Carlyle Pollock, notaire, du 24 mars 1818.

2. Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 136, borné par les rues Laurel, Annonciation [autrefois Jersey], Belle Castle et Dufossat, et mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue Laurel sur cent dix pieds [110'] de profondeur entre lignes parallèles, étant composé de tout le lot 14 et moitié du lot 13.

3. Trois certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Madisonville, paroisse de St Tammany, Etat de la Louisiane, chacun desdits lots mesurant soixante pieds (60') de face à la rue Troisième sur vingt pieds (20') de profondeur, et une largeur en face de cent vingt pieds (120') sur la rue Ste Anne, toutes nommées françaises, comme désignés sur un plan de ladite ville comme lots 2 3 et 4 dans l'ilet No 7, lequel est borné par les rues Troisième Quatrième et Ste Anne.

4. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et bâtisses etc., situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Bordeaux Constance et Lyons, formant le coin des rues Magasin et Bordeaux et désigné par la lettre A sur un devis on plan dressé par John F. Braun, voyer le 6 avril 1886 et annexé à un acte de vente par lequel John F. Alfred, a acheté ledit lot de la Factors and Traders Insurance Co. pardevant George C. Freot, notaire en cette ville, lequel dit lot mesurant cinquante [50] pieds de face à la rue Magasine sur une profondeur et façade à la rue Bordeaux de cent vingt quatre pieds [124] entre lignes égales et parallèles, d'après ledit acte d'achat, daté du 28 avril 1886. Les améliorations consistant d'un cottage simple confortable portant le numéro municipal 802 rue Magazine.

Conditions—Pour la propriété foncière de la Nouvelle-Orléans, un-moitié en plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans. A l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossée, portant sept pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, ledit intérêt étant payable annuellement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando, et toutes les autres clauses de sécurité et cinq pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, ladite propriété devant être assurées devant être transférées au porteur du billet ou billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriétés dues et exigibles pour l'année 1912, ensemble avec tous les frais des transferte et certificats hypothécaires, et certificats de la Cour des Etats Unis ensemble avec les frais de l'acte de vente, pardevant Leon R. Alba, notaire, et l'enregistrement. L'acquéreur devant déposer chez l'encanteur au moment de l'achat et adjudication dix pour cent du prix d'achat, ne devant pas porter d'intérêt et aussi sans pénalité. Pour la propriété foncière de la paroisse de St Tammany, comptant, l'acquéreur devant payer toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1912 et de payer pour tous certificats nécessaires, pour les frais du passage de l'acte de vente pardevant Louis R. Alba, notaire, et l'enregistrement, et l'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat ne portant pas d'intérêt et de pénalité chez

Encanteur, 910 rue Gravier.
Lyle Saxon, avocat pour l'exécutrice.
3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, Paroisse d Orléans—Division E—No 97,826.

Succession de Joseph Donaldson, Sr.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d Orléans, Division E, Dossier No 97,826, dans l'affaire intitulée Succession de Joseph Donaldson, Sr, ledit ordre daté et signé le 27 février 1912, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, le JEUDI, 4 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière décrite comme suit

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philip, Camp, Jackson et Chestnut, à une distance de soixante-dix neuf pieds onze pouces et deux lignes (79' 11" 2") à partir de l'encoignure des rues Camp et Philip et mesurant soixante dix neuf pieds onze pouces et deux lignes (79' 11" 2") à la rue Philip sur cent cinquante neuf pieds dix pouces et six lignes (159' 10" 6") de profondeur entre lignes parallèles, laquelle dite portion de terre comprend la moitié la plus près de la rue du Camp du lot originairement numéroté deux et douze de l'ilet vingt-neuf du Faubourg Lafayette et est désigné par la lettre D sur un certificat ou devis d'arpentage dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du premier septembre 1879 et ici annexé pour référence. Les améliorations consistent en un cottage simple élevé connu comme 1217 rue Philip.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un ou deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par billets de l'acheteur à son propre ordre et endossé par lui, et portant sept pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, ledit intérêt étant payable annuellement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando, et toutes les autres clauses de sécurité et cinq pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, ladite propriété devant être assurées par l'acquéreur et les polices d'assurance devant être transférées au porteur du billet ou billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriétés dues et exigibles pour l'année 1912, et de payer pour tous certificats nécessaires, pour les frais du passage de l'acte de vente pardevant Louis R. Alba, notaire, et l'enregistrement, et l'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat ne portant pas d'intérêt et aussi sans pénalité avec

Encanteur, 919 rue Gravier.
L. E. Hoover, avocat pour l'administration.
2 mars—3 10 17 24 31—avril 4

AVIS AUX CREANCIERS.

Dans l'affaire du Receveur de la Love and Charity Benevolent Society No 1, of Carrollton, 7th District of N. O.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 98,562—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Daniel J. Devlin, receveur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—James J. McLoughlin, avocat.
29 mars—29—av 2 7

VENTES A D'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D—No 95 865.

Succession de Mme Adèle Anderson.

MAISON EN BOIS A UN ETAGE,

Avenue Champs-Elysées,

ILET RUES VERTU, FORCE ET FRANÇAIS.

A l'Encan, au Plus Haut Enchérisseur,

Jeudi, le 18 Avril 1912

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, Dossier No 95 865, dans l'affaire intitulée Succession de Mme Adèle Anderson, ledit ordre daté et signé du 11 mars 1912 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 18 avril 1912 à midi, la propriété décrite comme suit

Un certain lot de terre dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 96, borné par les rues Champs-Elysées, Français, Vertu et Force, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Champs-Elysées sur cent vingt huit pieds de profondeur. Les améliorations comprennent la maison en bois à un étage contenant deux chambres et connue comme No — rue Champs-Elysées.

Conditions—Comptant au dernier et plus haut enchérisseur. L'acquéreur devra payer les taxes de 1912 et les dépenses de l'acte de vente pardevant J. A. Woodville, notaire, et devra aussi déposer 10 pour cent du prix de l'achat au moment de l'adjudication, ne portant ni intérêt ni pénalité, avec

Encanteur, 910 rue Gravier.
W. Woodville & Woodville, avocats pour l'administrateur.
17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civil de District, Paroisse d'Orléans. Division B—No 99,640. Succession de Mme CAROLINE SALLAZ, épouse de Stephen Maloché.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dossier No 99,640, dans l'affaire intitulée Succession de Mme Caroline Sallaz, épouse de Stephen Maloché, ledit ordre daté et signé du 11 mars 1912 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 18 avril 1912, la propriété foncière ci-après décrite à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 606, borné par l'avenue Cleveland, les rues White, Broad et Palmyre, lequel morceau ou portion de terre est désigné par la lettre B sur un plan dressé par H. W. W. Reynolds député voyer de ville, daté du 19 janvier 1904 en ceci annexé, laquelle dite portion de terre commençant à une distance de quatre vingt six pieds trois pouces de l'encoignure de la rue White et l'avenue Cleveland et mesurant trente neuf pieds, sept pouces et deux lignes de face à la rue White sur une profondeur de trente et un pieds entre lignes parallèles et est composé de la portion du fond du lot original No 17 et un pied au fond du lot original No 16 pris du côté du dit lot le plus près de la rue White

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère les taxes pour l'année 1912, et les frais de l'acte de vente pardevant Jefferson C. Wenck, notaire. L'acquéreur devant déposer 10 pour cent, sans intérêt ou de pénalité, du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Encanteur, 910 rue Gravier.
W. W. Young, avocat pour l'administrateur
17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Placements Lucratifs de Choix.

Résidence de Valeur en Bois à Deux Etages.

463 rue Ste-Marie, près Rousseau.

Deux Cottages Simples.

2618-20 rue Quatrième, près Magnolia.

Succession de James Donnelly.

No 99.639—Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 311 rue Baronne—Le JEUDI, 11 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Elliott, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté du 5 mars 1912, pour le compte de ladite succession, les propriétés suivantes, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, servitudes et dépendances qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet 38, borné par les rues St Mary, Religious, Roussean et Felicity, désigné par le No 4, sur un plan de Hugh Grant, voyer, daté du 31 mars 1874, et déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, et mesurant 27 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue St Mary sur 127 pieds 10 pouces et 5 1/2 lignes de profondeur entre lignes parallèles (mesure américaine)

Les améliorations désignées par le numéro municipal 463 rue St Mary, comprenant la résidence confortablement distribuée, à deux étages en bois contenant 10 chambres, hall, galeries sur la façade et le côté, hangar dans le fond, citerne, etc., toujours louée à de bons locataires.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y appartiennent, droits, voies et dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 385, borné par les rues Quatrième, Locust, Washington et Magnolia suivant plan par S. Reizenstein, voyer, daté du 10 août 1868, annexé à l'acte de vente pardevant Joseph Cohen, ancien notaire, le 15 août 1868, mesurant 27 pieds de face à la rue Quatrième sur 136 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant deux cottages simple connus comme les Nos 2618-20 rue Quatrième. Ces cottages ne sont jamais vacants donnant un revenu assuré, près des écoles, lignes de chars, etc

Conditions—Comptant. Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Clifford M. Eustis, notaire.

L'acquéreur devant payer les taxes de 1912, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication.

Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

John L. Feliu, avocat pour le demandeur.
10 mars—10 17 24 31—avril 7 11

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Charles E. Naber.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 99,249 — Division B —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Henry C. Schamberg, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier. — Zengel, Thomas, Sutton & Loomis, avocats.
23 mars—23 28—avril 2

Succession de Mme Elizabeth Robbins, veuve par 1er mariage de R. Ranger et par 2nd mariage de Morrison Robbins.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 99,631. — Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par la Commercial Germania Trust and Savings Bank, l'exécutrice de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Lewis R. Graham, avocat de l'exécutrice.
27 mars—27 31—av 5

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans. Division C, No 98 795.
Succession de Henry L. Nick.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C, dans l'affaire de succession de Henry L. Nick, dossier No 98795, ledit ordre daté et signé le 1er mars 1912, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, le JEUDI, 4 avril 1912, les propriétés foncières suivantes:

1. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans l'Ilet borné par les rues Bienville, Chartres, Conti et Vieille Levée actuellement Decatur, dans le Deuxième District de cette ville, et mesurant soixante-trois pieds quatre pouces (63' 4") de face à la rue Bienville, borné sur le côté inférieur par la propriété appartenant autrefois à Jean Gleises, sur lequel côté il y a une profondeur de cent dix-neuf pieds cinq pouces (119' 5"); sur le côté supérieur par la propriété appartenant maintenant ou anciennement à François Gardère sur une profondeur de soixante pieds (60'), de là avec une largeur augmentée de neuf pieds onze pouces (9' 11") plus ou moins, une profondeur plus éloignée de soixante pieds trois pouces (60' 3") sur la ligne de limite de la propriété appartenant autrefois à J an Gleises et Thomas Banks et borné en arrière par la propriété autrefois appartenant à Mercier Père sur laquelle ligne il mesure soixante-treize pieds trois pouces (73' 3") le tout plus ou moins mesure française, d'après plan dudit lot établi par Ternesee, voyer de ville, et annexé à un acte pardevant Carlyle Pollock, notaire, du 24 mars 1818.

2. Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 136, borné par les rues Laurel, Annonciation [autrefois Jersey], Belle Castle et Dufossat, et mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue Laurel sur cent dix pieds [110'] de profondeur entre lignes parallèles, étant composé de tout le lot 14 et moitié du lot 13.

3. Trois certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Madisonville, paroisse de St Tammany, Etat de la Louisiane, chacun desdits lots mesurant soixante pieds (60') de face à la rue Troisième sur vingt pieds (20') de profondeur, et une largeur en face de cent vingt pieds (120') sur la rue Ste Anne, toutes nommées françaises, comme désignés sur un plan de ladite ville comme lots 2 3 et 4 dans l'ilet No 7, lequel est borné par les rues Troisième Quatrième et Ste Anne.

4. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et bâtisses etc., situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Bordeaux Constance et Lyons, formant le coin des rues Magasin et Bordeaux et désigné par la lettre A sur un devis on plan dressé par John F. Braun, voyer le 6 avril 1886 et annexé à un acte de vente par lequel John F. Alfred, a acheté ledit lot de la Factors and Traders Insurance Co. pardevant George C. Freot, notaire en cette ville, lequel dit lot mesurant cinquante [50] pieds de face à la rue Magasine sur une profondeur et façade à la rue Bordeaux de cent vingt quatre pieds [124] entre lignes égales et parallèles, d'après ledit acte d'achat, daté du 28 avril 1886. Les améliorations consistant d'un cottage simple confortable portant le numéro municipal 802 rue Magazine.

Conditions—Pour la propriété foncière de la Nouvelle-Orléans, un-moitié en plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans. A l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossée, portant sept pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, ledit intérêt étant payable annuellement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando, et toutes les autres clauses de sécurité et cinq pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, ladite propriété devant être assurées par l'acquéreur et les polices d'assurance devant être transférées au porteur du billet ou billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriétés dues et exigibles pour l'année 1912, ensemble avec tous les frais des transferte et certificats hypothécaires, et certificats de la Cour des Etats Unis ensemble avec les frais de l'acte de vente, pardevant Leon R. Alba, notaire, et l'enregistrement. L'acquéreur devant déposer chez l'encanteur au moment de l'achat et adjudication dix pour cent du prix d'achat, ne devant pas porter d'intérêt et aussi sans pénalité. Pour la propriété foncière de la paroisse de St Tammany, comptant, l'acquéreur devant payer toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1912 et de payer pour tous certificats nécessaires, pour les frais du passage de l'acte de vente pardevant Louis R. Alba, notaire, et l'enregistrement, et l'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat ne portant pas d'intérêt et de pénalité chez

Encanteur, 910 rue Gravier.
Lyle Saxon, avocat pour l'exécutrice.
3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D—No 95 865.

Succession de Mme Adèle Anderson.

MAISON EN BOIS A UN ETAGE,

Avenue Champs-Elysées,

ILET RUES VERTU, FORCE ET FRANÇAIS.

A l'Encan, au Plus Haut Enchérisseur,

Jeudi, le 18 Avril 1912

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, Dossier No 95 865, dans l'affaire intitulée Succession de Mme Adèle Anderson, ledit ordre daté et signé du 11 mars 1912 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 18 avril 1912 à midi, la propriété décrite comme suit

Un certain lot de terre dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 96, borné par les rues Champs-Elysées, Français, Vertu et Force, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Champs-Elysées sur cent vingt huit pieds de profondeur. Les améliorations comprennent la maison en bois à un étage contenant deux chambres et connue comme No — rue Champs-Elysées.

Conditions—Comptant au dernier et plus haut enchérisseur. L'acquéreur devra payer les taxes de 1912 et les dépenses de l'acte de vente pardevant J. A. Woodville, notaire, et devra aussi déposer 10 pour cent du prix de l'achat au moment de l'adjudication, ne portant ni intérêt ni pénalité, avec

Encanteur, 910 rue Gravier.
W. Woodville & Woodville, avocats pour l'administrateur.
17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Splendide Donnant un Revenu.
1207.09 rue Freret Grand Cottage Double sur deux lots de terrain.
1519-21 rue Freret, Cottage Double, trois chambres de chaque côté.

Succession Samuel M. Edinburgh.

No 99,736 Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division "A".

PAR RAMSEY & DANZIGER C. A. Ramsey Encanteur—Bureau 341 rue Carondelet—JEUDI, le 25 avril 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, Premier District de cette ville, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 22 mars 1912, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressée, la propriété suivante décrite, à savoir:

No 1. Une certaine parcelle de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans le carré No 382, borne par les rues Freret, Clio Erato et Locust. Ladite parcelle de terrain est composée de tout le lot No 1 et d'une partie du lot No 2 adjoignant le lot No 1 et mesurant comme suit: le lot No 1 a quarante-deux pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Freret sur cent vingt-six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 2, cent vingt huit pieds huit pouces et deux lignes et demi de profondeur sur l'autre ligne de côté et dix-neuf pieds quatre pouces et trois lignes de largeur à l'arrière. Ladite partie du lot No 2 mesure vingt six pieds de face à la rue Freret sur cent vingt six pieds sept pouces et deux lignes en profondeur sur la ligne de côté du lot No 1, et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de soixante trois pieds, d'où s'élargissant en angle droit, trois pieds d'où encore une seconde profondeur de soixante trois pieds sept pouces et deux lignes et vingt neuf pieds en largeur en arrière. Les dits lots Nos 1, 2 étant numérotés comme tels sur un plan de A. G. Blanchard, voyer daté du 17 janvier 1882.

No 2. Un certain lot de terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en dépendant de quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borne par les rues Freret, Locust, Meipomène et Terpsichore, lequel dit lot est désigné par le numéro 3 sur un plan établi par C. F. Dunbar, voyer le 1er avril 1848, et déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Freret sur une profondeur de cent vingt six pieds sept pouces et deux lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a en un crédit d'un an ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur. La partie de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets à ordre de l'acheteur très à son propre ordre et endossés par lui, portant huit pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, et devra contenir la clause de pacte de non aliénando et toutes les clauses de sécurité usuelles, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets et l'acheteur devant payer en plus et en sus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1912, et les loyers et revenues de la propriété à appartenir à l'acquéreur, seulement depuis la date de l'acte de vente devant être passé devant Mark H. Boatner, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt seront requis au moment de l'adjudication

24 mars—24 31—avril 7 14 21 25

Charles Roth.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE Mme MARY DAHMEN.

Cottage simple de valeur du Troisième District.

No 2421 rue D'Abadie.

No 99,821—Cour Civile de District Division E.

EN vertu d'un jugement rendu et signé dans l'affaire sus intitulée, daté du 21 mars 1912 par l'Honorable Georges H. Théard, juge de la Division E, de ladite Cour, je vendrai à l'enchère publique le JEUDI 25 avril 1912, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Trois certains lots de terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situés dans le Troisième District, dans le carré borné par les rues Rocheblave, Abadie, Dorgenois et Aubry, désignés comme lots Nos 7, 8 et 9 du carré No 36 et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Abadie sur les profondeurs suivantes: Les Nos 7 et 8 cent vingt deux pieds entre lignes parallèles et le lot No 9 cent vingt deux pieds sur le côté du lot No 8 et cent seize pieds de l'autre côté adjoignant le lot No 10.

Etat la même propriété acquise par Mlle Mary Regina Dahmen de Regina Bentz, veuve de John Dahmen, par acte de vente devant Fred. Zengel, le 28 octobre 1903, et enregistré dans C. O. B. 190, folio 785, et dans M. O. B. 779, folio 143.

Conditions—Une moitié au plus comptant, le solde s'il y en a en un crédit d'un an à l'option de l'acquéreur la partie de crédit de la dite vente devant être représentée par billet à ordre de l'acquéreur à son propre ordre et endossé par lui, portant huit pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, créant une hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les clauses de sécurité usuelles incluant cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur devant payer en plus et en sus du montant de son enchère toutes les taxes pour l'année 1912 et acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CHARLES ROTH, Encanteur.
National Realty Co. Ltd.
C. C. Fredericks, avocat.
24 mars—24 31—av 7 14 21 25

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO.

Membre de la New Orleans Stock Exchange A.B. Matte 113. Nouvelle Orléans Les

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Les Cottages Doubles et Simples, 1000 et 1002 rue Joséphine et 2111 et 2115 rue Constance, Ilet ave Jackson et rue Magazine.

Mme Vve William Wiesh et als vs John Coyle et al.

No 99,704—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet:— MARDI, le 2 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu et signé le 26 février 1912, par l'Hon Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les numéros 1000 et 1002 rue Joséphine et 2111 et 2115 rue Constance, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Jackson, Constance et Magasine désigné par le No 13 formant le coin des rues Joséphine et Constance et mesurant 31 pieds 7 pouces, 6 7/10 lignes de face à la rue Joséphine, sur 127 pieds 10 pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles et face de rue Constance. Mesure anglaise.

Conditions—Un tiers ou plus au comptant, la balance en un crédit de 1 et 2 ans, portant 8 0/0 d'intérêt par an depuis la date de la vente, les intérêts devant être payés annuellement. Les taxes de 1912 devant être assumées par l'acquéreur, qui devra payer 10 0/0 d'honoraires d'avocat sur la portion de crédit dans le cas où ladite portion serait placée pour collection entre les mains d'un avocat. L'acquéreur devra en plus payer le coût de tous certificats nécessaires pour l'acte de vente, 10 0/0 au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Arthur Landry, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
2 mars—2 3 10 17 24 31—avril 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

Un Mulet, deux Chariots, Charrette, Ameublement de Bureau.

Lot d'Articles Divers.

In Re Reush Contracting Company.

No 99 296—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 11 AVRIL 1912, à 10:30 heures a. m. sur les lieux coin des rues Claiborne et Melpomène, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour ci dessus, Division D, daté du 19 mars 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée

Un Mulet, 2 Chariots, 1 Charrette, Pavés, Bronettes et un lot de divers articles,

Et immédiatement après, au bureau de la dite Société, chambre No 406, Hennen Building—

Un lot d'Ameublement de Bureau, Coffre-Fort en Fer, etc.

Conditions—Comptant
31 mars—31—avril 7 10 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

In Re Reush Contracting Company.

No 99,296—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur, Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 23 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker juge de la ci-devant dite Cour, Division D, daté du 19 mars 1912, dans l'affaire sus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir—

1. Un certain morceau ou parcelle de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 293 borné par les rues St Andrew, Saratoga, Joséphine et Sud Rempart, désigné par la lettre C, sur un croquis d'arpentage établi par Daney et Waddill, ingénieurs civils, daté du 19 septembre 1903 annexé à un acte passé devant J. M. Quintero notaire, le 5 juillet 1903, ledit terrain mesurant 39 pieds, 3 pouces et 1 ligne de face à la rue St Andrew, sur 39 pieds 3 pouces et 5 lignes en largeur à l'arrière et une profondeur de 121 pieds 3 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot B, vers la rue Sud Rempart et 119 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du lot D, vers la rue Saratoga. Les bâtisses et améliorations comprennent une résidence double à deux étages, contenant de chaque côté 8 chambres, bains, etc., avec connexion d'eau et d'égouts, portant les numéros 2016-2018 de la rue St Andrew.

2. Un certain morceau ou parcelle de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 297, borné par les rues Dryades, Septième, Baronne et Sixième, désigné par la lettre M sur un croquis d'arpentage établi par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 7 juin 1907, annexé à un acte passé devant J. M. Quintero, notaire, le 5 juillet 1907. Ladite portion de terrain commencé à une distance de 80 pieds 2 pouces mesurée sur la rue Dryades à partir du coin des rues Dryades et Septième et mesure 29 pieds 8 pouces de face à la rue Dryades, à la même largeur en arrière et à une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Les bâtisses et améliorations comprennent un cottage double en bois contenant de chaque côté quatre chambres, etc., et désigné par les Nos 2918-2920 de la rue Dryades.

3. Un certain morceau ou parcelle de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Joséphine, Dryades et l'avenue Jackson, ilet No 269, désigné par la lettre C, laquelle dite parcelle de terrain commence à une distance sur la rue Baronne de 131 pieds 6 pouces de l'encoignure de la rue Baronne et de l'avenue Jackson, et mesurant 64 pieds 3 pouces de face à la rue Baronne sur une largeur arrière de 63 pieds 3 pouces sur une profondeur de 133 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne du lot B vers l'avenue Jackson et une profondeur de 142 pieds 6 pouces sur l'autre ligne de côté vers la rue Joséphine. Les bâtisses et améliorations comprennent une résidence moderne en bois, à deux étages, avec une écurie à deux étages à l'arrière du terrain. La maison contient hall